

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2018/112

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

L'An deux mille dix-huit et le **jeudi 20 décembre à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 13 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BARRAQUE, TOUTU, MOULAT et M. CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ.

M.AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
Mme BERGES donne procuration à Mme MOULAT
M. COURTIE donne procuration à M. MASONNAVE
M. SARRAILH donne procuration à M. DOUX



Secrétaire de séance : M. VISSE

OBJET : FINANCES- ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS 2018

RAPPORTEUR : FERNAND MARTIN, VICE-PRESIDENT

Par délibération en date du 22 septembre 2016, le Conseil Communautaire a précisé les conditions de mise en place des Fonds de Concours aux communes et notamment les conditions d'éligibilité, d'examen par le bureau, les critères préférentiels et le financement.

Un dossier a été réceptionné le 25 juin 2018, et a été jugé recevable par nos services.

Le Bureau, dans sa séance du 13 décembre 2018, a validé ce dossier.

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000 € pour cette commune.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le Budget en section d'investissement.

Il est proposé que dès lors que le plan de financement est définitif et les pièces nécessaires fournies, une convention soit passée avec la commune.

COMMUNE	NATURE	MONTANT TRAVAUX HT	PART COMMUNALE	AIDE FDC
BEOST	Toiture et pose fenêtres de toit sur bâtiment communal situé place de l'Eglise	115 000,00 €	55 500,00 €	25 000,00 €
Le plan de financement définitif s'établit comme suit :				
MONTANT OPERATION HT		115 000,00 €	Pourcentage	
ETAT (DETR)		34 500,00 €	30%	
Fonds de concours		25 000,00 €	22%	
Part communale		55 500,00 €	48%	

Le rapport entendu, **le Conseil Communautaire à l'unanimité**,

- **ADOpte** le présent rapport,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la commune de Béost,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** le versement du fonds de concours correspondant.

Le Président
Jean-Paul CASAUBON

